

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par le fonds « Capmezzanine V FPCC-RFA » du contrôle conjoint de la société « ATA Value Capital SA », aux côtés des actionnaires historiques

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur** : la société « CDG Invest Growth SA » à travers le fonds sous gestion « Capmezzanine V FPCC-RFA » ;
- **La cible** : la société « ATA Value Capital SA ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Secteur de la restauration.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 juin 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique qui consiste en la prise par la société « CDG Invest Growth SA » à travers le fonds sous gestion « Capmezzanine V FPCC-RFA » du contrôle conjoint de la société « ATA Value Capital SA », aux côtés des actionnaires historiques, à travers une prise de participation minoritaire.

« Capmezzanine V FPCC-RFA » est un organisme de placement collectif en capital (OPCC) de droit marocain, constitué sous la forme d'un fonds de placement collectif en capital (FPCC), dont le siège social est situé à Casablanca. Il est dûment représenté par sa société de gestion « CDG Invest Growth SA », une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé à Casablanca.

« ATA Value Capital SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé à Casablanca. Il s'agit d'une société holding opérant principalement dans le secteur de la restauration commerciale.

Fait à Rabat, le 4 juin 2026.